



# Lettre d'engagement et contrat de travail

Par **samchem**, le **02/09/2021** à **22:15**

Bonjour

un recruteur vient de me proposer une lettre d'engagement qui appelle ma signature. Elle précise les éléments suivants :

CDI + temps plein + statut cadre + fonction + date limite prise de poste + nom de la convention+ rémunération fixe + rémunération variable + bénéfice de la mutuelle d'entreprise.

QUESTION 1 :

Puis-je demander à ce que les éléments suivants apparaissent également sur cette lettre d'engagement à savoir :

? la durée du travail + existence ou non de RTT ?

? horaires de travail ?

? lieu de travail ?

? une fiche d'objectifs détaillée (quoi, quand, combien, fréquence versement ...) ?

? détail des missions ?

? mention de l'échelon ?

? mention de la possibilité de travailler pour un autre organisme pour réaliser des vacances avec un volume horaire annuel limité ?

QUESTION 2 :

Si non, et si l'ensemble de ces derniers éléments ne sont pas portés au contrat de travail formalisé après la lettre d'engagement ou si la durée du travail ne me convient pas ou d'autres éléments, puis-je alors refuser de signer le contrat de travail si j'ai déjà signé la lettre d'engagement avec les éléments mentionnés au 1er paragraphe ?

QUESTION 3:

Par ailleurs, une lettre d'engagement doit-elle être nécessairement suivie d'un contrat de travail en bonne et due forme ?

QUESTION 4:

Que doit contenir une lettre d'engagement et quelles responsabilités impliquent-elles si j'accepte de la signer dans les délais demandés (8 jours) ?

Merci d'avance pour votre aide.

Bien cordialement,

Par **P.M.**, le **02/09/2021** à **22:31**

Bonjour,

Vous avez déjà un certain nombre d'éléments puisqu'il s'agit d'un temps plein et que la fonction est indiquée mais vous pouvez demander tout ce que vous voulez et le recruteur n'est pas forcé d'y répondre favorablement...

La lettre d'engagement peut valoir contrat de travail après embauche mais normalement, il s'agit d'une proposition d'embauche...

La Convention Collective fixe peut-être le contenu du contrat de travail ou de la lettre d'engagement...

Par **samchem**, le **02/09/2021** à **22:38**

Merci pour votre réponse.

Il s'agit de la CC du Syntec.

Pouvez-vous me confirmer si elle précise quelque chose en terme de contrat de travail ou de lettre d'engagement svp ?

Je souhaite savoir si la lettre vaut contrat ou si après l'avoir signée je peux me rétracter si les autres éléments du contrat ne me conviennent pas svp merci d'avance.

Bien cordialement

Par **P.M.**, le **02/09/2021** à **22:50**

Si vous acceptez la proposition d'embauche, vous vous engagez, je vous propos [ce dossier : Offre de contrat de travail...](#)

[L'art. 5 de la Convention collective nationale des bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseils](#) indique ce que doit notamment comprendre le contrat de travail...

Par **samchem**, le **02/09/2021** à **23:06**

Merci

Bien cordialement,